



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER D'APPROBATION
DÉCEMBRE 2019

AVANT-PROPOS

Les élus de Grand Chambéry ont fait le choix ambitieux d'un Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, un PLUi HD, 3 en 1, avec l'intégration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) à la démarche PLUi.

Ce choix stratégique permet à notre agglomération :

- > de disposer d'un document unique de planification à l'échelle de Grand Chambéry au lieu de 3, de mieux articuler les politiques publiques en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat : gage de cohérence et d'efficacité ;
- > de répondre au mieux aux enjeux du territoire, aux besoins à court, moyen et long termes de tous les acteurs qui le composent.

Cette ambition se traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est la clef de voûte de notre PLUi HD et qui fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de l'agglomération à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Projet politique, porteur du nouveau projet de territoire, ce PADD est le fruit du travail partagé des communes et de l'agglomération. Il a été débattu dans chaque conseil municipal des communes membres et au conseil communautaire et a dans le même temps fait l'objet d'une large concertation citoyenne qui a permis de faire évoluer le projet.

L'agglomération a également mené conjointement l'élaboration du nouveau projet d'agglomération et celle du PLUi HD, pour que la réflexion sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soit nourrie par les idées issues du projet d'agglomération, la Fabrique du territoire, afin de construire une vision partagée de notre agglomération.

Le scénario retenu s'appuie sur trois idées fortes.

- > La nécessité de structurer le développement de l'agglomération pour maintenir un développement dynamique ;

- > Une structuration au service d'une plus grande proximité, d'une meilleure mobilité multimodale et accessibilité et du renforcement des solidarités sociales, urbaines et générationnelles ;

- > Réaffirmer l'importance de la centralité de Chambéry dans la dynamique globale de l'agglomération et faire émerger des centralités urbaines complémentaires, des secteurs ruraux dynamiques, permettant de répondre aux besoins de proximité sans nécessité de déplacements importants qui sont de plus en plus difficiles.

Sur ce scénario et en réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

- > UNE AGGLOMÉRATION FACILITANTE ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
- > UNE AGGLOMÉRATION QUI S'INSCRIT AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN
- > UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT AU SEIN DU SILLON ALPIN

Le règlement du PLUi HD et les OAP sont établis en cohérence avec le PADD et des OAP thématiques spécifiques en traduisent les objectifs sur des thèmes novateurs : Air/climat, Cycle de l'eau, Forêt, Tourisme, Patrimoine...

Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de l'agglomération souhaitent avec ce PADD s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie.

X. Dullin L. Mithieux

PRÉAMBULE

1 – UNE AGGLOMÉRATION FACILITANTE ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

6

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION INTENSE ET RENOUVELÉE

6

ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

9

ORIENTATION 3 – UNE AGGLOMÉRATION MOBILE, ÉQUIPÉE ET CONNECTÉE

10

2 – UNE AGGLOMÉRATION QUI S'INSCRIT AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN

15

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILBRÉE ET ORGANISÉE AUTOUR DE SON ARMATURE NATURELLE ET AGRICOLE

15

ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

18

ORIENTATION 3 – UNE AGGLOMÉRATION APAISÉE ET SÉCURISÉE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

18

3 – UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT AU SEIN DU SILLON ALPIN

21

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET HARMONIEUSE QUI S'APPUIE SUR UNE IMAGE RENOUVELÉE

22

ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ENTREPRENANTE ET CRÉATIVE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EMPLOI

22



PRÉAMBULE

L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- > 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- > 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- > Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- > Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Article 151-1 du Code de l'urbanisme

LE PADD, UN PROJET DE TERRITOIRE POUR L'AGGLOMÉRATION À L'HORIZON 2030

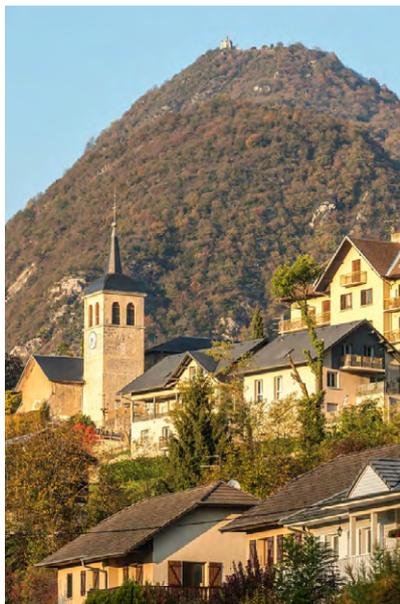
Véritable clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat – Déplacements (PLUi HD) de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de l'agglomération à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

L'agglomération a mené conjointement l'élaboration du nouveau projet d'agglomération et celle du PLUi HD, pour que la réflexion sur le PADD soit nourrie par les idées issues du projet d'agglomération, la Fabrique du territoire, afin de construire une vision partagée de notre agglomération.

Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de l'agglomération souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré,



Crédits photos : Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin/Grand Chambéry

d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie. En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

**UNE AGGLOMÉRATION FACILITANTE
ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE
DE VIE DE QUALITÉ**

**UNE AGGLOMÉRATION QUI S'INSCRIT
AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES
ET ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN**

**UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE
ET INNOVANTE QUI CONFORTE SON
POSITIONNEMENT AU SEIN DU SILLON ALPIN**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**PARTIE 1.
UNE AGGLOMÉRATION
FACILITANTE
ET DE PROXIMITÉ
AU SERVICE
D'UN CADRE DE VIE
DE QUALITÉ**

PARTIE 1 – UNE AGGLOMÉRATION FACILITANTE ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Souhaitant maintenir un développement dynamique sur le territoire, les élus ont conscience de la nécessité de **structurer le développement** de l'agglomération. Cette structuration doit être au service d'une plus **grande proximité, d'une meilleure mobilité multimodale et accessibilité** et du renforcement des **solidarités sociales, urbaines et générationnelles**.

Le développement devra donc permettre de réaffirmer l'importance de la centralité de Chambéry dans la dynamique globale de l'agglomération et de faire émerger des **centralités urbaines** complémentaires, des **secteurs ruraux** dynamiques, permettant de répondre aux besoins de proximité sans nécessité de déplacements importants qui sont de plus en plus difficiles.

Par ailleurs les **secteurs de montagne** seront organisés autour de centralités de proximité assurant le maintien de la **vitalité économique et sociale** sur l'ensemble des 38 communes du territoire tout en assurant un développement cohérent et peu impactant sur les **milieux naturels** et les **terres agricoles**.

Cette **armature urbaine et rurale** doit permettre de répondre aux **enjeux de mobilité** du plus grand nombre en articulant les transports avec le développement urbain et en ayant une réponse globale et multimodale aux besoins de la population.

Le fonctionnement quotidien de l'agglomération doit également lui permettre d'être attractif pour l'ensemble des populations malgré un prix du foncier très élevé qui exclut aujourd'hui certains ménages alors qu'ils doivent néanmoins pouvoir trouver une **offre adaptée** à leurs besoins au sein de logements sociaux soit à travers le développement d'une offre de logements abordables s'appuyant sur une **stratégie foncière** ambitieuse.

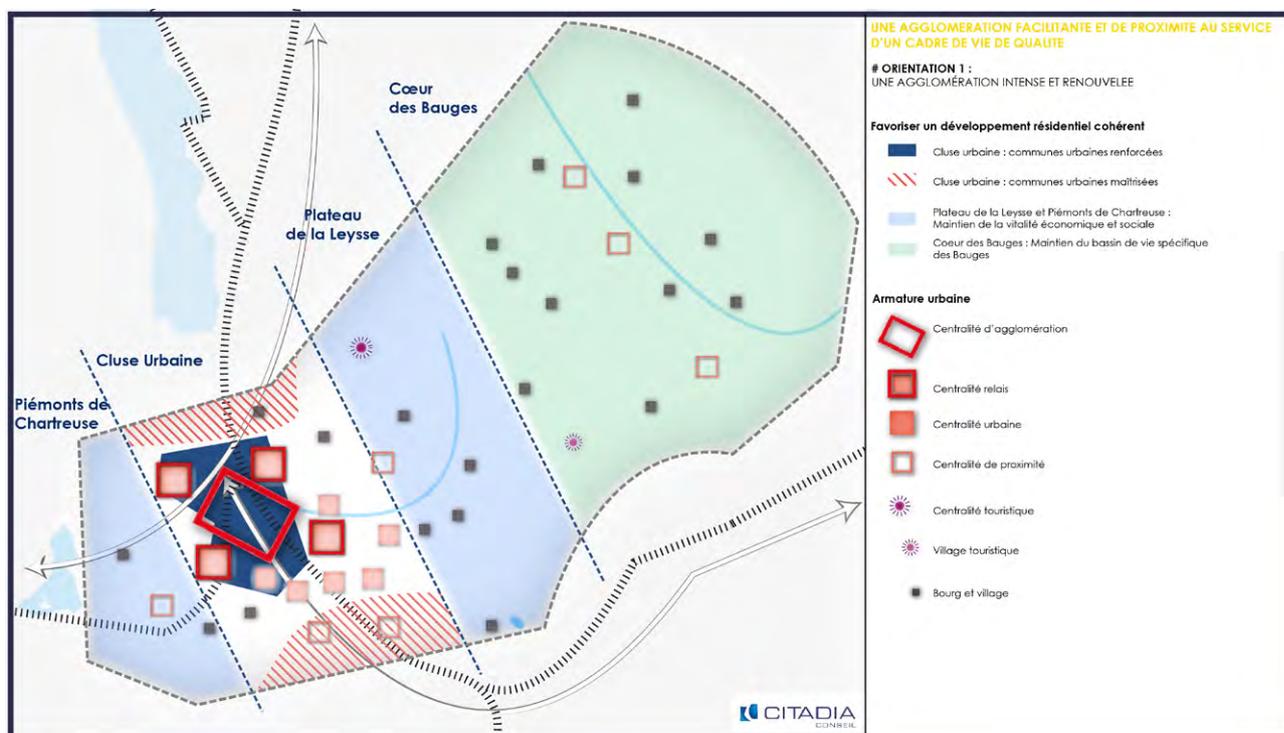
ORIENTATION 1 - UNE AGGLOMÉRATION INTENSE ET RENOUVELÉE

ORIENTATION 2 - UNE AGGLOMÉRATION ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

ORIENTATION 3 - UNE AGGLOMÉRATION MOBILE, ÉQUIPÉE ET CONNECTÉE

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION INTENSE ET RENOUVELÉE

- > **Planifier un développement résidentiel polarisé**, en cohérence avec l'ambition d'attractivité démographique du territoire et les spécificités des secteurs urbains, ruraux et de montagne de l'agglomération ;
- > **Programmer la production de 14 800 logements** environ sur la période 2018-2030 pour répondre au logement nécessaire au maintien de la population (3 500 logements environ) et permettre l'accueil de **23 000 habitants supplémentaires** au cours des 12 prochaines années soit un rythme de croissance démographique moyen d'**1,3%** par an jusqu'en 2030 ;
- > Renforcer le caractère durable des villes et villages de l'agglomération ;
- > **Favoriser un développement résidentiel cohérent** avec la structuration des communes en matière d'emploi, de transports, de commerces, d'équipements et leurs disponibilités foncières :
 - > Une ambition de développement volontariste et recentrée sur **Chambéry**, principal moteur de l'attractivité résidentielle de l'agglomération ;
 - > Des **communes urbaines** durablement renforcées dans leurs capacités de développement, qui accompagnent la dynamique chambérienne en se structurant autour de centralités urbaines ;
 - > Un développement maîtrisé sur les **communes périurbaines** permettant de façonner une image de ville qualitative, aux portes du cœur d'agglomération et préservant les équilibres « ville-campagne » ;
 - > Un développement cohérent et équilibré permettant le maintien de la vitalité économique et sociale sur les secteurs de piémonts : **Plateau de la Lysse, Piémonts de Chartreuse** et respectant leur identité rurale ;
 - > Un développement du **Cœur des Bauges** pour permettre le maintien de son bassin de vie spécifique.
- > **Structurer le développement de l'agglomération autour d'une armature urbaine et rurale durablement renforcée et équilibrée** au service d'un cadre de vie de proximité prenant en compte les spécificités des territoires via des plans de secteur ;
- > **Élargir et redynamiser durablement le centre-ville de Chambéry** pour permettre au territoire de bénéficier d'une centralité d'agglomération habitée et attractive à l'échelle du sillon alpin :
 - > Mettre en œuvre le projet "action cœur de ville" qui vise à renforcer l'attractivité du centre-ville via la mise en place d'actifs financier et juridique dont l'instauration de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) ;
 - > Réinvestir le cadre bâti existant à travers une intervention sur les **logements vacants** et la **requalification/mutation** des quartiers de faubourgs et d'habitat ancien sans oublier la rénovation du centre ancien ;
 - > S'appuyer sur les tènements fonciers existants dans un rayon de 1 000 m à partir de la gare de Chambéry pour favoriser la réalisation de **projets innovants** et l'accueil de nouveaux habitants ;
 - > Faciliter la fréquentation du centre d'agglomération et **renouveler son image** à travers une **intervention globale** sur la qualité de l'espace public, l'environnement commercial, les déplacements doux, le stationnement et la mise en valeur touristique du patrimoine urbain ;
 - > Maintenir et développer les équipements et services de centralité de la ville de Chambéry en lien avec son attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et économique ;
 - > Reconquérir les friches notamment industrielles.



> **Réaménager les centralités relais existantes aux portes de la ville-centre chambérienne** en tant que pôles de vie et de services majeurs pour les ménages de l'agglomération :

- > Accompagner la rénovation urbaine des **Hauts de Chambéry et de Bellevue** et renforcer son accessibilité depuis le centre-ville et l'ensemble du cœur d'agglomération ;
- > Poursuivre la mutation urbaine et la densification de **la plaine active du sud d'agglomération** pour favoriser la création d'un nouveau quartier habité et apaisé.

> **Structurer un maillage de centralités urbaines dans les communes du cœur d'agglomération :**

- > Initier la mutation des formes urbaines existantes et favoriser la densification du cadre bâti ;
- > Stimuler la fréquentation et l'attractivité des centralités urbaines à travers la création de centralités commerciales et de services de proximité ;
- > Aménager un cadre de ville et une image urbaine de qualité, en offrant aux habitants des espaces publics végétalisés et des aménagements dédiés aux liaisons douces depuis les quartiers voisins.

> **Faire émerger des centralités de proximité dynamiques** pour répondre aux besoins quotidiens des ménages et limiter les besoins en déplacements au sein de l'agglomération :

- > Assurer une évolution cohérente des formes urbaines existantes au regard des capacités d'accueil des communes périurbaines, de leurs caractéristiques urbaines, rurales ou périurbaines et de leurs contraintes topographiques ;

> Construire en priorité autour des axes structurants et des réseaux existants (transport en commun, eau, assainissement...) ;

> Favoriser le rééquilibrage du développement urbain autour des bourgs historiques afin de limiter le mitage de l'urbanisation en première et seconde couronne d'agglomération ;

> Fixer des limites dures à l'urbanisation et traiter qualitativement les franges urbaines afin de contribuer à l'amélioration de la qualité paysagère globale de l'agglomération et assurer une transition harmonieuse entre espaces ruraux et urbains ;

> Accompagner le développement résidentiel de réflexions d'ensemble sur l'aménagement de centralités de proximité en matière d'espaces publics, d'accès aux équipements et aux services de proximité mais également en matière de gestion du stationnement et d'accès aux transports en commun.

> **Soutenir des villages et hameaux animés dans les communes des Bauges, du plateau de la Leysse et des Piémonts de Chartreuse :**

> Renforcer les cœurs de villages et hameaux en encourageant la réhabilitation des granges inoccupées et la requalification de l'habitat ancien ;

> Développer des projets mixtes et innovants mêlant habitat, commerces, services et artisanat dans un objectif de renforcement des mixités, urbaines, sociales et générationnelles ;

> Maintenir les équipements, services et commerces

- de proximité qui répondent aux besoins quotidiens de proximité des ménages et anticiper les évolutions liées au vieillissement démographique (services médicaux mutualisés, habitat intergénérationnels., adaptation des logements...);
- > Prévoir les conditions nécessaires à l'installation et au maintien du développement de l'artisanat dans les bourgs et hameaux ;
 - > Préserver et structurer une agriculture de qualité ;
 - > Prévoir des espaces d'accueil adaptés au cycle de vie des entreprises locales et porteurs de projets.
- > **Innover dans la conduite des projets d'aménagement et la gestion de l'espace au service d'une agglomération intense :**
- > Favoriser une **multimodalité** recherchant la complémentarité **de l'ensemble des modes** au service de l'accessibilité et de l'attractivité du territoire ;
 - > Concevoir le développement de l'agglomération dans un **lien étroit entre urbanisme et transport** ;
 - > Mobiliser prioritairement le **potentiel foncier** aux abords des **gares** et des arrêts de **transports en commun** dans une logique **d'agglomération aux distances** réduites ;
 - > Permettre une **densification maîtrisée et acceptable, notamment des secteurs d'habitat individuel** et accompagner les **nouveaux modèles d'habitat** dans les secteurs urbains, périurbains, ruraux et de montagne : constructions en dents creuses, division parcellaire, rénovation des granges baujus, etc. ;
 - > **Favoriser la diversification des formes urbaines résidentielles et le rééquilibrage de l'offre neuve** (logement individuel groupé / intermédiaire / collectif) en fonction des capacités d'accueil et des caractéristiques des secteurs urbains, ruraux et de montagne ;
- > **Mettre en œuvre des projets d'aménagement favorisant les centralités et les mixités** (urbaine, sociale et générationnelle) en intégrant les principes du développement durable dans la conception de nouveaux quartiers : perméabilité, performance énergétique, qualité environnementale, urbaine et paysagère ;
 - > **Mettre un œuvre un développement urbain permettant une gestion économe des espaces agricoles et naturels en programmant entre 150 ha et 165 ha de foncier constructible en urbanisation nouvelle à vocation dominante d'habitat, en réponse au besoin en logements des 38 communes à l'horizon 2030** (objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers du PADD) ;
 - > **Mettre en œuvre une stratégie foncière publique** favorisant le portage et le financement d'opérations d'aménagement dans les secteurs de développement stratégiques de l'agglomération, notamment en centralité pour permettre la reconstruction de la ville sur la ville ;
 - > Poursuivre le schéma de mutualisation des fonctions supports et des équipements d'envergure intercommunale, notamment culturels, sportifs, dans le respect des capacités budgétaires de chacun ;
 - > **Poser les limites d'urbanisation sur les espaces de coteaux fortement visibles** (Chartreuse, Plateau de la Leysse), en contenant le mitage et l'urbanisation linéaire et en préservant strictement la vocation non bâtie des coupures agricoles et naturelles et en veillant à une bonne intégration paysagère et architecturale des projets ;
 - > **Innover par de nouvelles formes** ou types d'habitat attractifs, recherchant un cadre de vie qualitatif (vues, espaces verts, vis-à-vis...).

ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

> **Proposer une offre de logement diversifiée qui accompagne l'attractivité du territoire et permette aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel :**

- > Maintenir les **familles** sur le territoire, et notamment le cœur de l'agglomération, grâce à la mise sur le marché de **logements abordables**, pour assurer une **mixité intergénérationnelle et l'offre de logements permettant le bien vieillir ensemble** ;
- > Renforcer l'accueil des **populations cadres** en répondant à leurs attentes, en matière de logement, d'emplois, d'équipements et services ;
- > Poursuivre l'accueil des **jeunes adultes** et des **étudiants** permettant le renouvellement des actifs et le dynamisme de l'intercommunalité ;
- > **Maîtriser les prix immobiliers et fonciers** par la mise en place d'une **stratégie foncière intercommunale** et par le renforcement du partenariat avec l'EPFL Savoie ;
- > Poursuivre le développement de **l'offre locative sociale** pour répondre prioritairement aux enjeux de rattrapage lié à la Loi SRU ; et dans les communes non concernées par la Loi SRU proposer une offre à la mesure de la demande exprimée ;
- > Engager une **diversification** de l'offre locative sociale pour répondre au mieux aux attentes et au profil des demandeurs actuels ;
- > Faciliter **l'accession à la propriété**.

> **Améliorer la qualité des parcs privés et publics pour maintenir leur attractivité et engager un développement soutenable du territoire :**

- > Accentuer les actions entreprises pour l'amélioration de la **qualité du parc privé** et la lutte contre **l'habitat indigne** (renforcement des partenariats, accompagnement des propriétaires et formation des occupants) ;
- > Mobiliser le parc privé par le **conventionnement** pour contribuer au développement du parc social et au **rattrapage lié à la Loi SRU** ;
- > Poursuivre le renouvellement et le renforcement de l'attractivité des **quartiers prioritaires** par des actions conjointes sur le parc, les aménagements urbains dans l'espace public et l'offre d'équipements et services de proximité ;

> **Améliorer la qualité du parc social ancien, notamment celui du centre historique**, pour éviter le déclassement de l'offre, au regard des logements neufs ;

> Envisager la démolition de l'offre la plus obsolète et sa reconstitution hors Quartiers de la Politique de la Ville permettant le **rééquilibrage de l'offre sociale** - veiller à la maîtrise des niveaux de loyers de l'offre construite en compensation des démolitions ;

> **Résorber et mobiliser le parc vacant de longue durée** en assurant la veille de ce phénomène et en soutenant les propriétaires dans la remise sur le marché de leur bien.

> **Répondre aux besoins des publics spécifiques pour favoriser la mixité générationnelle et sociale**

> Accompagner le **vieillessement de la population** en développant l'offre en logement social adaptée aux seniors notamment en milieu rural ;

> Faciliter **l'accès au logement** des jeunes en prenant en compte les nouvelles pratiques et les nouveaux outils mobilisés (colocation, application de recherche de logements, etc.) ;

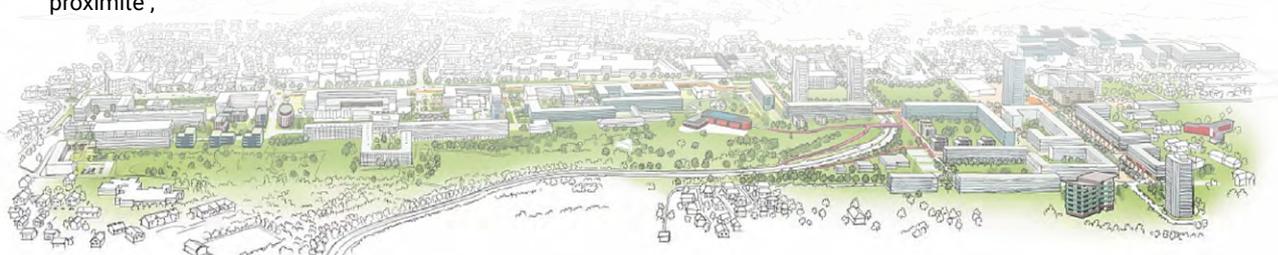
> S'appuyer sur le parc existant pour diversifier l'offre de logements à destination des **jeunes et personnes en mobilité** (reconquête du parc vacant de centre-ville) ;

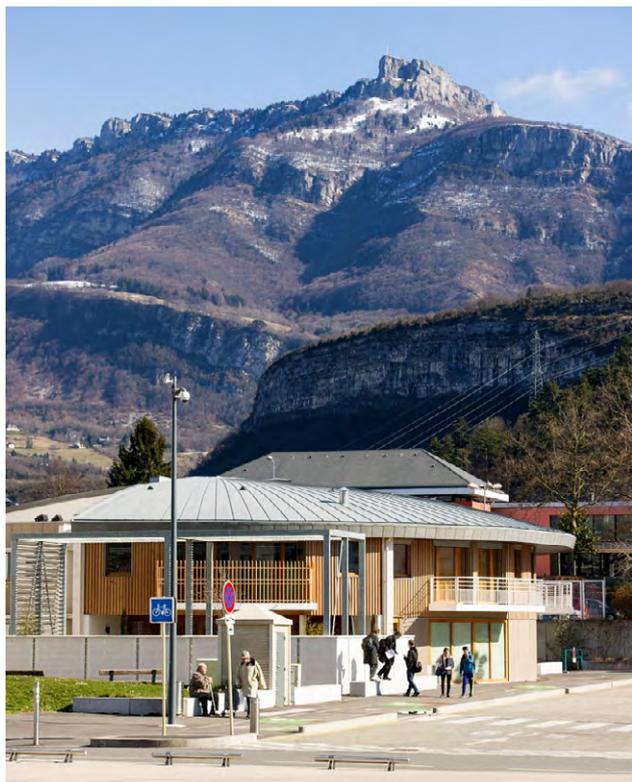
> Accompagner les **publics fragiles** pour connaître leurs besoins et leur apporter des réponses adaptées concourant à une émancipation progressive, en développant des structures dédiées et adaptées pour les personnes nécessitant un suivi régulier ; et en attribuant des logements au sein du parc conventionnel pour les personnes les plus autonomes ;

> Se donner les moyens d'accueillir les **gens du voyage présents sur le territoire** dans de bonnes conditions, dans le respect de la loi et des droits et des devoirs de chacun, en cohérence avec les objectifs des territoires voisins et en innovant dans l'aménagement et la gestion des aires d'accueil afin de limiter les situations de détérioration et d'insécurité ;

> Accompagner les **ménages sédentarisés** issus de la communauté des gens du voyage au-delà de leur problématique d'accès au logement (éducation, emploi, insertion sociale) en proposant une offre de terrains adaptés ;

> Poursuivre et soutenir le développement et la qualification des espaces publics à toutes les échelles, support de lien social et de convivialité.





Crédits photos : Marc Chatelain/Grand Chambéry



Crédits photos : Jean-Jacques Raynal/Grand Chambéry



Crédits photos : Marc Chatelain/Grand Chambéry



Didier Gourbin/Grand Chambéry

ORIENTATION 3 – UNE AGGLOMÉRATION MOBILE, ÉQUILBRÉE ET CONNECTÉE

> Fédérer les acteurs publics et privés :

- > Renforcer la **collaboration entre acteurs** institutionnels ainsi qu'avec les acteurs privés ;
- > Initier une **gouvernance unique à l'échelle du bassin de vie**, entre Albens et Saint-Pierre-d'Albigny (métropole Savoie), en lien avec le pôle Métropolitain Annecy Chambéry, pour l'organisation et la planification de la mobilité ;
- > Veiller à une **exemplarité des collectivités** publiques en matière de mobilité ;
- > Développer les **échanges avec la population** pour la faire adhérer à des pratiques de mobilité nouvelles et travailler avec elle à des **expérimentations**.

> Unir et équilibrer les territoires pour développer une agglomération en réseau et connectée :

- > Agir en faveur de la **diminution du besoin de déplacements** ;
- > Développer la **desserte ferroviaire** en visant une offre de type RER à cadences renforcées sur l'axe **Aix-les-Bains / Chambéry / Montmélian**, sur l'axe en direction de **Lyon**, et en envisageant de nouveaux arrêts ;
- > Organiser la **multimodalité** autour des gares notamment à destination des pôles d'emplois afin qu'elles deviennent des pôles d'interconnexion performants ;
- > Renforcer l'adéquation des transports collectifs aux **besoins des actifs** sur le plan de l'attractivité de l'offre, en partenariat avec les entreprises ;
- > Faciliter les **transitions entre les modes de transports** et valoriser leurs complémentarités, au travers de **pôles multimodaux performants**, optimisant les rabattements et les échanges, et intégrant des offres de services associés ;



Crédits photos : SNCF / Grand Chambéry



Crédits photos : Grand Chambéry



Crédits photos : Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry

- > Permettre à chacun de se déplacer par une **offre de mobilité adaptée aux différents territoires**, accessible à tous et intégrant tous les modes, notamment en facilitant et développant le covoiturage et le transport à la demande dans les secteurs ruraux ;
- > **Fiabiliser la mobilité** en garantissant la performance des réseaux et des transbordements, et en développant des réponses adaptées à toute heure et en toutes circonstances ;
- > Prendre en compte les flux et problématiques liés aux livraisons et **gérer le « dernier kilomètre »**.
- > **Réduire les besoins de déplacements et les distances pour faire émerger une agglomération de proximité :**
 - > Favoriser les **modes actifs** au sein du tissu urbain de l'ensemble des communes du territoire en rendant la marche et le vélo agréables et sécurisés ;
 - > Développer un **centre-ville de Chambéry piéton** comportant une accessibilité multimodale facilitée ;
 - > Développer **des solutions légères et propres** pour la **logistique urbaine** et contrôler l'accès des véhicules lourds dans les centralités ;
 - > Adopter une **gestion du stationnement différenciée** selon les usages et **priorisée** en fonction de la vocation de chaque **équipement** ;
- > **Rationaliser l'empreinte foncière du stationnement** pour redécouvrir des espaces publics (places, espaces verts) porteurs de lien social dans les tissus urbains résidentiels, et des espaces de développement potentiels au sein des zones d'activités répondant au cycle de vie des entreprises ;
- > Favoriser l'émergence de modes de déplacements innovants (exemple : transport par câble...) ;
- > Développer les moyens de communications, d'information et les services connectés pour une meilleure utilisation et organisation des modes de transports (train, réseau de transports en commun, co-voiturage, transport à la demande...) ;
- > Poursuivre la création de connexions douces entre les villages et hameaux en lien avec les politiques locales.
- > **Favoriser l'émergence d'infrastructures de transport ferroviaire structurantes :**
 - > **Permettre la réalisation de la ligne ferroviaire Lyon Turin** qui est une nécessité en matière de liaison trans-européenne, de préservation de la qualité de l'air et de sécurisation des axes routiers notamment de l'agglomération dans sa dimension marchandise prioritairement ;
 - > Permettre l'accès au tunnel de base et à ses accès depuis le contournement fret de l'agglomération lyonnaise ;
 - > Favoriser l'utilisation de la ligne fret pour les trains

voyageurs en renforçant la desserte notamment de la gare de Chambéry.

> **Anticiper les implications environnementales, économiques et sociales de la mobilité en agissant à la source :**

- > **Intégrer la mobilité en amont des projets de développement urbain** en valorisant les solutions qui optimisent les déplacements et les distances ;
- > Localiser les **activités et les équipements** autour des **réseaux de transports collectifs** et des **services de mobilité** ;
- > Améliorer l'**intégration** des transports collectifs, des modes de déplacements actifs et des voies de circulation dans l'**espace urbain** ;
- > **Réglementer le dimensionnement des stationnements** privés au regard de l'accessibilité multimodale ;
- > **Agir pour réduire la pollution de l'air** au travers d'actions préventives, d'un encouragement des pratiques de mobilité réduisant les émissions, d'un soutien aux mesures de transition énergétique (notamment aux réseaux de chaleurs) ;
- > Améliorer les modalités d'acheminement des marchandises en soutenant **le fret ferroviaire sur le Sillon Alpin**, en réduisant le transit dans les zones urbanisées et en adoptant une organisation plus rationnelle des livraisons aux entreprises et aux particuliers.

> **Poursuivre l'aménagement numérique de l'agglomération en accompagnant la démarche « territoire connecté » :**

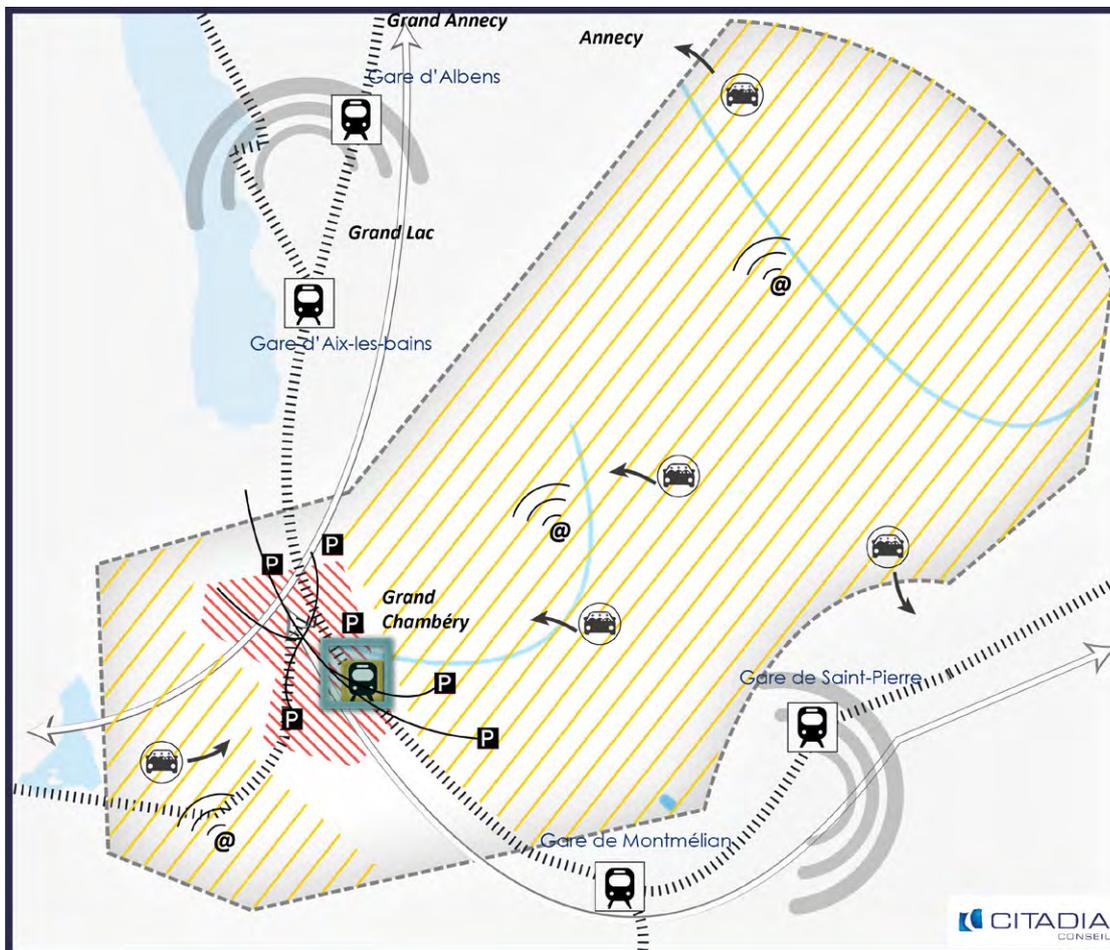
- > Permettre la montée en débit des **zones blanches** ou grises de l'agglomération, en particulier sur les **secteurs ruraux et de montagne** actuellement non ou peu desservis ;
- > Prendre en compte le niveau de desserte numérique actuel et projeté dans la localisation des opérations d'aménagement de l'agglomération :
 - > Proposer **des solutions d'accès au très haut débit** dans les centralités urbaines de l'agglomération et les parcs d'activités économiques ;
 - > Développer les **services numériques** et leur accès pour les ménages et les entreprises.

> **Assurer l'adaptation de la gamme d'équipements et de services de l'agglomération à l'évolution des besoins de la population et aux caractéristiques des secteurs urbains, ruraux et de montagne :**

- > Localiser les projets d'équipements et de services au cœur des centralités (urbaines et rurales) de l'agglomération afin de contribuer à leur attractivité en renforçant la mixité urbaine et l'animation de proximité ;
- > Planifier l'évolution des équipements scolaires et dédiés à la petite enfance dans le cadre d'une réflexion sur l'accueil de ménages familiaux et la mutualisation de l'offre ;
- > Étudier les conditions d'évolution / de mutation des équipements communaux existants (transfert de compétences) notamment sportifs, culturels et de loisirs au regard du projet de territoire et de réflexions menées à l'échelle communautaire (mutualisation, relocalisation, optimisation, reconversion) ;
- > Rechercher la multifonctionnalité et la réversibilité des aménagements dans les projets d'équipements publics et intégrer des objectifs renforcés en matière de performance énergétique et environnementale ;
- > Accompagner le développement des services médico-sociaux et les équipements adaptés aux besoins des seniors en favorisant leur regroupement : généralistes et spécialistes de santé, services d'aide au maintien à domicile, transport à la demande, etc.

> **Maîtriser le développement des zones commerciales :**

- > Interdire l'extension foncière des zones d'activités commerciales existantes et la création de nouvelles zones commerciales ;
- > Restructurer et réhabiliter les zones commerciales existantes dans une triple logique de densification, de qualité urbaine et de performance environnementale :
 - > Optimiser l'occupation du foncier disponible au sein des zones commerciales en portant une réflexion sur la mutualisation et la restructuration du stationnement ;
 - > Permettre l'évolution des bâtiments commerciaux vers une mixité de fonctions urbaines ;
 - > Améliorer l'image des zones d'activités commerciales, en recherchant une végétalisation des espaces libres, d'accès et de stationnement et en travaillant sur la continuité des parcours marchands piétons.



UNE AGGLOMÉRATION FACILITANTE ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

ORIENTATION 3 :



Fédérer les acteurs publics et privés et initier une gouvernance unique à l'échelle du bassin de vie entre Albens, Saint-Pierre d'Albigny en lien avec le pôle métropolitain Annecy-Chambéry

Unir et équilibrer les territoires pour développer une agglomération en réseau et connectée



Développer la desserte ferroviaire en visant une offre de type RER à cadences renforcées



Faire des gares des pôles multimodaux



Faciliter le développement du covoiturage et le transport à la demande dans les secteurs ruraux



Permettre à chacun de se déplacer par une offre de mobilité adaptée aux différents territoires en complémentarité des réseaux TC existant



Faciliter les transitions entre les modes de transports et valoriser leurs complémentarités, au travers de pôles multimodaux performants, optimisant les rabattements et les échanges et intégrant des offres de services associés

Réduire les besoins de déplacements et les distances pour faire émerger une agglomération de proximité



Intégrer la mobilité en amont des projets de développement urbain et favoriser les modes actifs au sein du tissu urbain de l'ensemble des communes du territoire



Localiser les activités et les équipements autour des réseaux de TC et renforcer l'adéquation TC/actifs

Poursuivre l'aménagement de l'agglomération en accompagnant la démarche «territoire connecté»



Permettre la montée en débit des zones blanches



Développer un centre-ville de Chambéry piéton

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

PARTIE 2.

**UNE AGGLOMÉRATION
QUI S'INSCRIT AU CŒUR
DES TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUES
ET ÉNERGETIQUES
DE DEMAIN**

PARTIE 2 – UNE AGGLOMÉRATION QUI S'INSCRIT AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN

Riche d'une **géographie singulière** entre cluse, piémonts et montagne, le territoire de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges se caractérise par l'**hyper proximité** entre les espaces urbains denses et les **espaces de respiration** aux portes de l'agglomération. Des espaces agricoles sont en effet intégrés au sein de l'enveloppe urbaine jouant un rôle d'**espace ressource** au sein d'espaces fortement urbanisés et contraints par les **risques et les nuisances**.

Cette réalité est une source importante de **qualité du cadre de vie** à préserver et à valoriser d'autant plus que l'**agriculture** et les **forêts** sont des composantes essentielles tant sur le plan économique que sur le plan de la préservation des paysages et de la biodiversité. Cette imbrication sera donc maintenue car elle participe à la constitution d'une **agglomération apaisée**. Les espaces publics devront également valoriser le patrimoine et favoriser la déambulation, les rencontres et les initiatives de valorisation du cadre de vie à la condition du traitement des nuisances sonores et de pollution de l'air.

Enfin les élus s'engagent à **sécuriser le territoire** face aux risques nombreux du fait d'un positionnement en fond de vallée dans un territoire de montagne et à s'investir dans la **lutte contre le changement climatique**, pour la **préservation de la qualité de l'air**, pour la **sécurisation de nos axes routiers** afin d'être responsable **face aux futurs défis de la planète**. Ces deux engagements devront permettre de faire émerger de nouveaux usages en s'appuyant sur la transition énergétique (TEPOS, TEPCV) des aménagements adaptés ou sur des initiatives citoyennes.

ORIENTATION 1 - UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE ET ORGANISÉE AUTOUR DE SON ARMATURE URBAINE NATURELLE ET AGRICOLE

ORIENTATION 2 - UNE AGGLOMÉRATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATION 3 - UNE AGGLOMÉRATION APAISÉE ET SÉCURISÉE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE ET ORGANISÉE AUTOUR DE SON ARMATURE URBAINE NATURELLE ET AGRICOLE

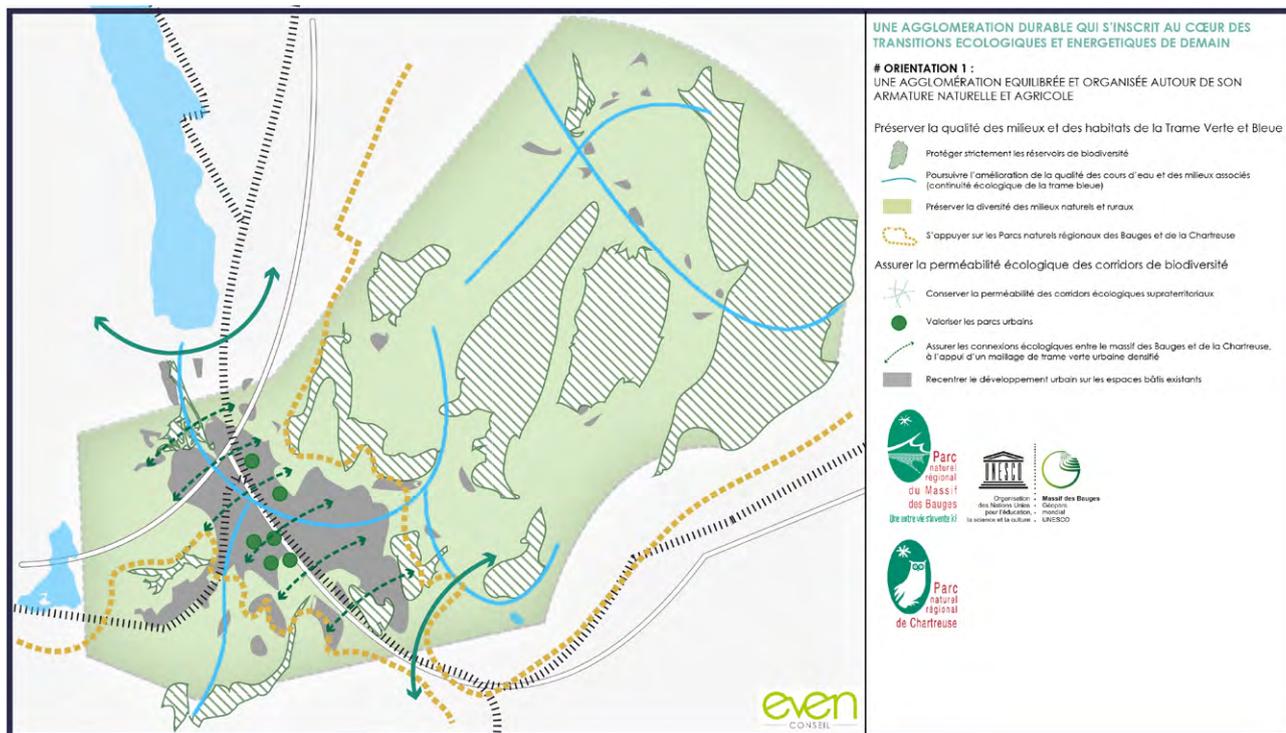
> **Préserver la qualité des milieux et des habitats de la trame verte et bleue, dont les plus remarquables :**

- > Préserver la **diversité des milieux naturels de l'agglomération**, atout essentiel pour le maintien de la **biodiversité locale**, notamment les **milieux ouverts** ;
- > Poursuivre l'amélioration de la **qualité des cours d'eau** et des milieux associés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de **continuité écologique** ;
- > Poursuivre l'identification et la préservation des zones humides pour leur rôle important, pour la biodiversité, dans la dépollution de la ressource, la limitation des inondation et des sécheresses ;
- > Protéger les **réservoirs de biodiversité** au regard des aménagements susceptibles de réduire leur potentiel écologique, mais aussi d'une fréquentation mal maîtrisée des espaces générant des nuisances ;
- > S'appuyer sur les parcs naturels régionaux des Bauges et de la Chartreuse.

> **Développer la nature en ville au sein de l'agglomération, garant d'un cadre de vie de qualité.**

> **Assurer la perméabilité écologique des corridors de biodiversité au sein de l'agglomération :**

- > Conserver la grande **perméabilité écologique** observée dans les Bauges, facteur de bonne fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue, grâce à une urbanisation compacte autour des noyaux bâtis existants ;
- > **Assurer les connexions écologiques entre le Massif des Bauges et celui de la Chartreuse** en réduisant l'effet fragmentant du cœur urbain situé dans la cluse, à l'appui d'un maillage de trame verte urbaine densifié, structuré et connecté aux axes écologiques majeurs potentiels que sont la Leysse, l'Hyères et l'Albanne ;
- > **Recentrer le développement urbain sur les espaces bâtis existants** dans les secteurs ayant subi un mitage important afin de préserver les espaces de perméabilité permettant les échanges écologiques entre la cluse et les massifs.



> **Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et conforter la diversité des filières à travers des choix d'aménagement durables et raisonnés :**

> Préserver les **espaces agricoles stratégiques** et notamment :

> Les terrains agricoles mécanisables et facilement accessibles pour les **activités d'élevage, de maraichage...** afin de maintenir les capacités de fonctionnement des exploitations et contribuer à l'entretien des **paysages de vallées, coteaux et contreforts** ;

> **Les tènements agricoles équipés, drainés** ou situés à proximité des exploitations, et notamment des bâtiments d'élevage.

> Améliorer l'**autonomie alimentaire et développer les circuits courts** de l'agglomération en préservant notamment les espaces de **productions agricoles spécialisés** (maraichage, horticulture, et arboriculture notamment) situés dans l'enveloppe urbaine du cœur d'agglomération.

> **Garantir des conditions favorables au fonctionnement des exploitations agricoles et forestières existantes :**

> **Fixer des limites durables à l'urbanisation** aux franges du cœur d'agglomération, des bourgs, villages et hameaux afin de limiter les conflits d'usages et la pression foncière sur les espaces agricoles ;

> Sur les communes de montagne, localiser le développement de l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameau et **proscrire le mitage des espaces agricoles** ;

> **Faciliter les reprises/transmissions d'exploitations** et l'installation de **jeunes agriculteurs** en permettant l'adaptation des bâtiments agricoles, en adéquation avec les enjeux d'intégration paysagère et sociales de ces derniers ;

> **Favoriser le maintien des alpages**, richesse agricole, paysagère et écologique, en assurant leur accessibilité au regard des besoins spécifiques des exploitations qui garantissent leur entretien.



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Grand Chambéry

> **Valoriser la multifonctionnalité de la forêt :**

- > Permettre l'exploitation et la **valorisation économique et touristique de la forêt** dans le respect de la **sensibilité écologique** des milieux et des **équilibres de la ressource** ;
- > Doter l'agglomération des aménagements nécessaires pour exploiter au mieux le **bois local** et dynamiser **les filières bois** en vue d'une valorisation pour la construction et le développement de la filière bois-énergie ;
- > Étudier les possibilités de **valorisation énergétique** collective des déchets issus des filières agricoles et sylvicoles locales ;
- > Étudier les possibilités de limiter la fermeture des milieux (notamment dans une logique de prévention des incendies de forêt).

> **Initier un projet collectif fédérateur autour d'une agriculture de proximité et de qualité :**

- > Développer les **points de vente directe** préférentiellement dans les espaces de centralité comme support de **valorisation du terroir** et de développement du commerce de proximité et des marchés ;
- > Poursuivre la **valorisation des filières labellisée** (AOP « Tome des Bauges », AOC vins de Savoie, IGP Raclette, tome de Savoie et fruits de Savoie...) en s'appuyant sur le fonctionnement des coopératives laitières et des commerces liés aux produits du terroir ;
- > Poursuivre les **actions de communication/promotion/sensibilisation** autour de **l'agriculture de proximité** et encourager les expérimentations locales en matière de gestion de l'approvisionnement en **circuits-courts** ;
- > Encourager les **pratiques agricoles raisonnées** et de qualité environnementale qui limitent l'impact des exploitations sur les milieux.



ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- > **Améliorer les performances énergétiques du territoire et réduire le risque de précarité énergétique des ménages :**
 - > **Réduire des besoins en énergie du territoire** en développant le **bâti passif ou à énergie positive**.
 - > Cibler les opérations d'amélioration énergétique du bâti sur les secteurs d'**habitat ancien** et les **logements vacants**, tout en portant une attention particulière à la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments, afin d'orienter les actions vers les secteurs les plus consommateurs et pour conserver la vitalité des centres anciens.
- > **Favoriser l'exploitation des énergies renouvelables :**
 - > Viser un réel **mix énergétique** à l'échelle du territoire et soutenir le développement de **l'énergie solaire**, de la **filière-bois énergie locale et de toute forme d'énergie renouvelable** tout en s'assurant de la qualité des dispositifs de chauffage afin de limiter les impacts sur la qualité de l'air (notamment au regard des émissions de particules) ;
 - > **Favoriser la valorisation énergétique des déchets des ménages, de l'industrie agroalimentaire et agricoles au travers d'une filière de méthanisation en circuit-court ;**
 - > Veiller à l'articulation du développement urbain avec les projets de valorisation des énergies renouvelables et de récupérations locales, notamment les **réseaux de chaleur** et toute forme d'énergie innovante et durable.
- > **Développer, favoriser la végétalisation des espaces publics et bâtiments pour le confort d'été et lutter contre les îlots de chaleur urbain.**
- > **Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité et observer une gestion durable et optimale en vue d'assurer une alimentation en eau pérenne du territoire :**
 - > Poursuivre la structuration de l'approvisionnement en eau potable des Bauges ;
 - > Poursuivre la performance du réseau de distribution d'eau potable afin de réduire les pressions sur la ressource ;
 - > Conforter une gestion intégrée des eaux pluviales permettant de respecter au mieux le cycle naturel de l'eau ;
 - > Poursuivre la gestion ambitieuse des cours d'eau ;
 - > Assurer une gestion équilibrée de la ressource ;
 - > Renforcer la protection de la ressource en eau notamment de la nappe de Chambéry ;
 - > Limiter l'imperméabilisation et rechercher la désimperméabilisation dans le cœur urbain.
- > **Poursuivre la mise en conformité des dispositifs d'assainissement individuels et non domestiques pour un moindre impact sur les milieux.**
- > **Assurer la mise à niveau des équipements d'assainissement collectif** qui le nécessitent afin d'éviter toute pollution de la ressource et des milieux récepteurs.
- > **Mettre en place les dispositifs adaptés favorisant une bonne gestion des déchets à la source**, avec en préalable la prévention puis, dès l'étape de collecte, en vue d'une recherche constante d'amélioration des performances de tri.
- > **Maximiser la valorisation matière, organique et énergétique des déchets produits**, en travaillant sur une filière à l'échelle locale (déchets verts, effluent agricoles, matériaux inertes, etc.).
- > **Développer la gestion des bio déchets** par un traitement par méthanisation ou compostage avec pour objectifs un retour à la terre des produits (compost) et sous produits.

ORIENTATION 3 – UNE AGGLOMÉRATION APAISÉE ET SÉCURISÉE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

- > **Sécuriser les biens et personnes face aux risques naturels et technologiques :**
 - > Intégrer l'ensemble des éléments de connaissance sur les **aléas naturels** dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés **sans augmenter la vulnérabilité de l'agglomération ;**
 - > Prévenir les **phénomènes d'inondations** en assurant la protection des **zones humides** et en **maîtrisant le ruissellement** par une **gestion intégrée** des eaux pluviales ;
 - > **Poursuivre l'aménagement** des berges et digues des rivières ;
 - > **Soutenir un développement économique qui n'entraîne pas une augmentation du risque technologique de l'agglomération**, ou encore des nuisances et conflits d'usage au regard des espaces naturels, agricoles ou d'habitat ;
 - > **Valoriser les sites présentant une pollution des sols par le renouvellement urbain ou par des aménagements paysagers.**
- > **Améliorer le bien-être en ville en limitant l'exposition des ménages aux nuisances :**
 - > **Réduire le trafic routier dans le cœur urbain, les centralités urbaines et aux portes de l'agglomération et agir sur le trafic** de transit afin de diminuer son impact sur la **qualité de l'air (en privilégiant notamment le report modal vers le rail du transport de marchandise)** et les **nuisances sonores en ville**, et par conséquent sur la santé et le cadre de vie des habitants ;
 - > Garantir un accès rapide et facile à des **zones de calme** et de ressourcement aux habitants du cœur urbain ;
 - > **Mobiliser les leviers d'amélioration de la qualité de l'air notamment en incitant à une mobilité plus durable et en réduisant l'impact sur l'air des activités humaines (industrie, chauffage au bois, livraison, etc.) ;**
 - > Prendre en compte la réduction de la pollution lumineuse dans les projets d'aménagement.



Crédits photos : Alexandre Maccaud / Écotope pour Grand Chambéry



Crédits photos : Fotolia - Petitonnerre



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : ASDER pour Grand Chambéry

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**PARTIE 3.
UNE AGGLOMÉRATION
ATTRACTIVE ET INNOVANTE
QUI CONFORTE SON
POSITIONNEMENT
AU SEIN DU SILLON ALPIN**

UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT AU SEIN DU SILLON ALPIN

Pour faire face à la prédominance des grandes métropoles voisines (Lyon, Genève, Grenoble) l'agglomération **porte une ambition majeure** de développement économique à la fois innovante, créatrice d'emplois et axée sur des filières qui font la spécificité de son territoire.

Premier **bassin de vie et d'emplois** du département savoyard, Chambéry Métropole - Cœur des Bauges est un territoire complexe entre ville et montagne, situé au cœur du **sillon Alpin**, à la **croisée du sillon Rhodanien**. Cette double caractéristique impose au territoire de traiter ses différentes composantes de manière fine afin de prendre en compte les spécificités et l'identité des territoires qui composent l'agglomération.

Le positionnement de l'agglomération au sein des dynamiques du sillon alpin impose de réfléchir à une **échelle élargie**, notamment en matière de **développement économique et d'aménagement touristique**. Une stratégie de développement économique ne peut être pensée en s'arrêtant aux limites de l'agglomération mais doit, aujourd'hui et demain, être conçue à l'échelle de Chambéry Grand Lac voire de Métropole Savoie afin de poursuivre le l'ancrage de **filières innovantes** autour de la **santé – bien être, de la montagne, de l'outdoor, de l'agroalimentaire** ou encore des transitions **énergétiques et numériques**... Cette réflexion à grande échelle doit être concomitante avec le développement de

transports performants rendant accessibles les zones d'emplois majeures. De la même manière le tourisme sera encore plus attractif s'il est mis en réseau avec l'agglomération aixoise et si les atouts touristiques du territoire sont mis en synergie et portés à la connaissance des touristes voisins.

La définition d'un **projet ambitieux** alliant qualification de l'**espace public, mise en valeur des paysages et du patrimoine**, supports d'ambiances plurielles et de pratiques diversifiées, doit également contribuer à la promotion d'une image renouvelée et dynamique au service de l'attractivité globale de l'agglomération.

À l'horizon du PLUi HD, le territoire doit se structurer pour émerger au sein d'un ensemble plus grand donnant de la visibilité à ses atouts et ses caractéristiques.

ORIENTATION 1 - UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET HARMONIEUSE QUI S'APPUIE SUR UNE IMAGE RENOUVELÉE

ORIENTATION 2 - UNE AGGLOMÉRATION ENTREPRENANTE ET CRÉATIVE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EMPLOI

ORIENTATION 3 - UNE AGGLOMÉRATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS QUI VÉHICULE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE, ENTRE VILLE, CAMPAGNE ET MONTAGNE



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry

ORIENTATION 1 – UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET HARMONIEUSE QUI S'APPUIE SUR UNE IMAGE RENOUVELÉE

> Protéger, valoriser et favoriser la découverte de la diversité paysagère de l'agglomération

- > Préserver la **qualité des grands paysage** en assurant **l'insertion des projets** et en **réduisant l'impact** de toute modification importante du paysage ;
- > Maintenir la **diversité des motifs paysagers** (prairies, alpages, massifs forestiers, vergers...) qui fonde la richesse du territoire ;
- > Mettre en valeur les points forts paysagers, notamment les **vues et panoramas**, en favorisant leur accessibilité et en prévoyant leur aménagement ;
- > Garantir une accessibilité aisée des **grands espaces naturels** structurants à tous, notamment par les transports collectifs et les modes actifs ;
- > Permettre le développement **d'activités de loisirs et touristiques** permettant de découvrir les richesses de l'agglomération, tout en respectant les sensibilités écologiques et paysagères des sites.

> Prendre en compte la lisibilité et la qualité du paysage urbain dans les dynamiques de développement de l'agglomération

- > Porter une attention particulière à l'insertion des projets, notamment de développement économique, en situation **d'entrée de ville** et **d'agglomération** ;
- > Maintenir et développer les **équipements et services de centralité** de la ville de Chambéry en lien avec son attractivité culturelle, patrimoniale et touristique ;
- > Prendre en compte l'**identité paysagère et patrimoniale**

des communes dans la conception d'opérations d'aménagement, notamment dans les **projets de rénovation du bâti ancien** et d'installation de **dispositifs d'exploitation d'énergies renouvelables** ;

- > Maintenir la présence d'espaces agricoles et renforcer celle de la nature en plein cœur urbain, marqueur spécifique de l'agglomération chambérienne et garantes du **bien-être en ville** ;
 - > **Limiter la présence de la voiture en ville et sa visibilité dans le paysage urbain** pour des ambiances apaisées, exemptées des nuisances du trafic, et agréables, invitant les habitants à réinvestir les lieux de convivialité.
- ### > Réinvestir les espaces publics de l'agglomération, vecteurs de lien social et d'amélioration de la qualité de ville :
- > **Protéger les éléments de patrimoine bâtis et vernaculaires**, qui ne bénéficient pas actuellement d'une protection institutionnelle, et les intégrer aux projets d'aménagements comme outil de **lutte contre la banalisation des paysages** et de **valorisation des espaces publics** ;
 - > Porter une attention particulière à **la lisibilité et à la qualité des espaces publics**, notamment dans le cœur d'agglomération, en favorisant leur **végétalisation** ;
 - > Aménager des espaces publics permettant la mise en scène du grand paysage / des vues sur les massifs et le cœur d'agglomération, et la découverte du patrimoine bâti vernaculaire ;
 - > Améliorer l'**accessibilité** des territoires en diversifiant les modes de déplacements.

ORIENTATION 2 – UNE AGGLOMÉRATION ENTREPRENANTE ET CRÉATIVE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EMPLOI

> Favoriser le **développement de l'université Savoie Mont Blanc et de l'enseignement supérieur** autour des pôles de spécialités et d'innovation à l'échelle des deux Savoie, sans oublier l'enseignement général.

> **Mettre en œuvre une stratégie de développement économique innovante et coordonnée à l'échelle Chambéry – Grand Lac économie (Métropole Savoie)**:

- > Porter une **stratégie commune** en matière d'aménagement et de gestion de l'offre immobilière et foncière aux entreprises au sein des **parcs d'activités économiques structurants** (Savoie Technolac, Cassine, Alpespace, Hexapole, Bissy-Errier, Grand Verger, Les Massettes) ;
- > Développer l'accompagnement aux **filières innovantes** de l'agglomération et favoriser le positionnement des acteurs économiques sur de nouveaux secteurs à haute valeur ajoutée et vecteurs d'emplois :
 - > Favoriser l'implantation des **activités santé / bien-être** et de **tertiaire supérieur** sur le parc d'activités des Massettes (Médipôle) ;
 - > Structurer la **filière innovation / montagne** en lien avec le Cluster montagne et OSV, et le parc d'activités Alpespace ;

> Structurer les filières innovantes (type hydrogène avec Zéro Émission Valley...);

> Développer les activités artisanales, industrielles et tertiaires autour des débouchés liés aux secteurs de la transition énergétique et numérique ;

> Développer une économie efficace dans l'utilisation des ressources vertes, compétitives et à faible émission de CO2.

> Encourager l'**animation du tissu d'entreprises** locales et la **promotion économique** de l'agglomération.

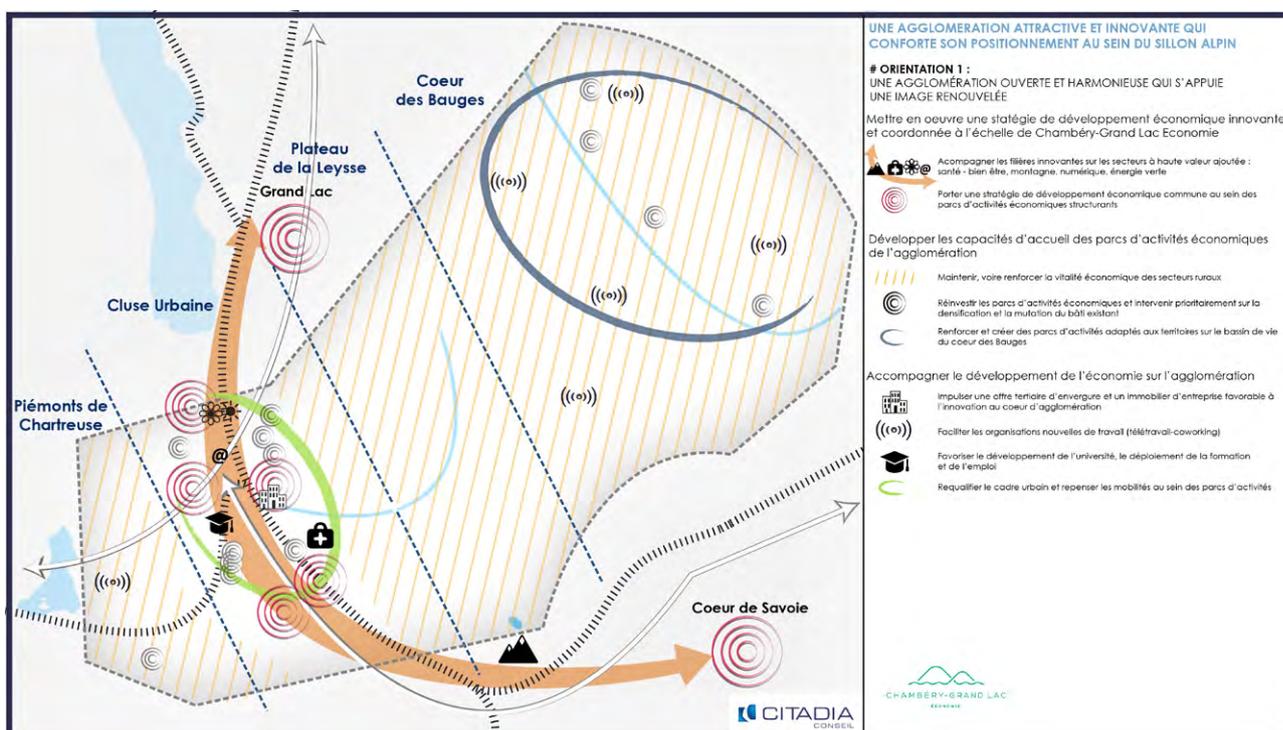
> **Accompagner le déploiement de l'économie urbaine, de la formation et de l'emploi au sein de l'agglomération :**

> Impulser le déploiement d'une **offre d'accueil tertiaire d'envergure** et d'un **immobilier d'entreprises** favorables à l'innovation et support d'attractivité pour le cœur d'agglomération ;

> Favoriser la **mixité habitat / tertiaire** dans les opérations d'aménagement au des centralités urbaines du cœur d'agglomération ;

> Faciliter les organisations nouvelles de travail (télétravail, co-working...);

- > Maintenir, voire renforcer la **vitalité économique** des secteurs ruraux et de montagne :
 - > Prévoir les conditions nécessaires à l'installation et au développement des **activités artisanales et de services** dans les espaces urbanisés, dans la limite d'activités compatibles avec l'habitat ;
 - > Développer de nouvelles **solutions d'accueil aux entreprises** afin de limiter les besoins en déplacements vers le cœur d'agglomération, améliorer l'équilibre habitat / emploi et répondre aux besoins liés au cycle de vie des entreprises locales.
- > **Développer les capacités d'accueil des parcs d'activités économiques de l'agglomération et améliorer leur fonctionnalité :**
 - > **Réinvestir les parcs d'activités économiques de l'agglomération** à travers une stratégie foncière globale sur l'existant ;
 - > Intervenir prioritairement sur la **densification** des espaces libres et la **mutation du bâti existant** à court, moyen et long terme ;
 - > **Limiter les conflits d'usages** au sein des parcs d'activités et maîtriser leur mutation résidentielle / commerciale par la définition de vocations dominantes et le redécoupage des zones dans une logique de **pôle d'activités** ;
 - > Améliorer la fonctionnalité et la **gestion de l'espace** à travers des aménagements adaptés et dimensionnés en matière de desserte et d'accès ;
 - > Structurer et développer la filière numérique ;
- > **Renforcer et créer** des parcs d'activités adaptés au territoire afin d'assurer le développement de l'activité et de l'emploi sur le bassin de vie du Cœur des Bauges.
- > **Requalifier le cadre urbain et repenser les mobilités au sein des parcs d'activités afin d'améliorer l'environnement économique des entreprises :**
 - > Améliorer la **qualité urbaine/paysagère globale** des parcs d'activités et participer à l'émergence de **vitrines urbaines** en entrées d'agglomération ;
 - > Tendre vers une amélioration de la **performance environnementale** des parcs d'activités existants, notamment en matière d'énergies renouvelables, de gestion de l'eau et des déchets ;
 - > **Optimiser l'emprise du stationnement** en favorisant sa mutualisation pour faciliter la mise en valeur de l'espace public et en réfléchissant à une **gestion différenciée des stationnement**, et faciliter les déplacements piétons et vélo ;
 - > Développer une **gamme de services** complète auprès des entreprises et promouvoir l'**animation des parcs d'activités** ;
 - > Favoriser la mise en œuvre d'une offre de **mobilité diversifiée** au sein des parcs d'activités, en prenant en compte les besoins et problématiques liées aux **flux de livraison**.



ORIENTATION 3 – UNE AGGLOMÉRATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS QUI VÉHICULE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE, ENTRE VILLE, CAMPAGNE ET MONTAGNE

> **Affirmer Chambéry Métropole – Cœur des Bauges en tant que « destination de tourisme culturel et de loisirs au grand air » en s'appuyant sur un triple positionnement « ville/lac/montagne » :**

- > **Révéler et structurer l'offre touristique culturelle, patrimoniale et d'affaires du cœur d'agglomération ;**
- > **Positionner le territoire sur un tourisme de séjour** en s'appuyant sur un **centre-ville de Chambéry** requalifié et le **pôle santé/bien être de Challes-les-Eaux** ;
- > Accompagner le positionnement des stations sur des activités de loisirs **4 saisons** afin de faire face à la concurrence et **anticiper les effets du changement climatique sur l'offre hiver** ;
- > Développer la mise en tourisme des **activités de pleine nature** sur les espaces de piémonts et de montagne, en s'appuyant notamment sur un environnement naturel remarquable (« territoire Parc ») ;
- > Développer le tourisme d'itinérance.

> **Qualifier l'offre d'accueil et d'hébergement touristique de l'agglomération :**

- > **Repenser l'immobilier touristique et dynamiser les stations :**
 - > Conforter la fréquentation touristique hiver/été sur le **village touristique structurant de La Féclaz** en pérennisant l'offre de services et en poursuivant la valorisation d'un cadre urbain de qualité ;
 - > S'engager en faveur d'une **restructuration globale de la station Aillon 1 000** permettant son repositionnement à travers l'optimisation des capacités d'accueil existantes ;
 - > Définir un projet global en matière d'immobilier touristique et loisirs en station, favorisant la **requalification** de l'hébergement non marchand, étudiant les conditions d'évolution des **infrastructures d'accueil existantes et priorisant la production de lits chauds** ;
 - > Développer une offre d'accueil et d'hébergement en adéquation avec le positionnement touristique de l'agglomération et **adaptée à la diversité des clientèles** (cibles affinitaires et clientèle familiale notamment).

> **Adapter la fonction d'accueil touristique de l'agglomération au service d'une expérience touristique globale :**

- > **Faciliter les déplacements** entre les points de desserte structurants du territoire et les principaux sites touristiques en favorisant notamment le développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle :
 - > Étudier les conditions d'une desserte en transports alternatif à la voiture entre le centre-ville de Chambéry, l'aéroport et les grands équipements (événementiel/tourisme d'affaire) ;
 - > Favoriser le développement d'une offre de transport alternatifs entre le cœur d'agglomération et les sites touristiques de montagne et prévoir des

aménagements adaptés aux activités proposées (stationnement, vélo, etc.) ;

- > **Déployer une gamme de services touristiques** attractives pour les clientèles, en s'appuyant notamment sur une offre de services numériques ;
- > **Développer la notoriété de la destination** en développant les **produits touristiques**, en s'appuyant sur les actions de promotion/communication et en favorisant la mise en réseau des opérateurs touristiques du territoire.
- > Poursuivre la structuration de la **gouvernance touristique** du territoire.



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Crédits photos : Didier Gourbin / Grand Chambéry



Grand Chambéry

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 96 86 00

Fax : 04 79 96 86 01